



245396 - Il peut travailler dans le secteur du bâtiment mais on ne lui permettra pas de participer à la prière du vendredi

question

Il vit en Occident et le seul travail à sa disposition est la construction mais son chef de chantier ne lui permettra pas d'aller assister à la prière du vendredi. Que devrait-il faire?

la réponse favorite

Louange à Allah.

S'il en est comme vous le dites, à savoir que le travail dans le secteur du bâtiment vous met à l'abri des tentations, nous vous conseillons de l'accepter et de demander

au patron de permettre à ceux qui, comme vous, désirent aller participer à la prière du vendredi de le faire. S'il accepte tant mieux. Autrement, proposez-lui de compenser le temps que vous passerez à la prière du vendredi par un travail supplémentaire. Nous espérons qu'il ne le refusera pas. Je demande à Allah Très-haut de faciliter l'affaire..

S'il refuse tout cela, il n'y a aucun inconvénient pour vous de rester au travail car vous avez une excuse pour ne pas participer à la prière du vendredi. Il faut toutefois que vous teniez à y participer chaque fois que vous en aurez l'occasion.

Les jurisconsultes ont bien précisé que parmi les excuses qui justifient l'abandon de la prière du vendredi figure la peur pour sa personne, ou pour ses biens ou pour un gagne-pain indispensable.

A ce propos, al-Mardawi dit: «Figure parmi les excuses justifiant l'abandon de la prière du vendredi et des prières collectives la crainte de subir un dommage dans un gagne-pain indispensable ou par rapport à un bien que l'on est chargé de garder ou un champ que l'on cultive ou d'autres choses pareilles. Extrait d'al-Insaaf(2/301)



L'auteur de Kashshaf al-Quinaa 1/495 dit: « Sont excusés de la participation à la prière du vendredi et aux prières collectives celui qui éprouve un besoin pressant d'aller aux toilettes, celui qui craint de subir un dégât dans ses biens ou dans son gagne-pain, celui qui arrose sa culture ou son champs et craint que l'interruption de l'arrosage en cas d'absence, celui qui garde une chose et craint qu'elle ne soit perdue s'il quittait les lieux comme c'est le cas d'un gardien et consort car la difficulté qui résulterait de son absence est plus grave que la mouillure subie à cause de la pluie admise unanimement comme **une excuse**. Extrait remanié.

Nous demandons à Allah de vous accorder une subsistance par Sa grâce et de vous apporter de Ses biens licites ce qui vous dispenserait d'avoir besoin de Ses biens illicites.

Allah le sait mieux.